

FICHE D'INFORMATION

- Dans le passé, il y avait très peu de données comparatives pour déterminer si une interdiction complète ou des exigences de conduite, une éducation et une formation faisant l'objet d'une législation gouvernementale, était la meilleure façon d'aborder cette question. Récemment, une analyse effectuée par Heiden Associates, une société conseil sur les aspects économiques et sécuritaires des produits, basée aux Etats-Unis, est arrivée à la conclusion que la législation sur la sécurité pouvait avoir un impact considérable sur la réduction des blessures en VTT chez les jeunes de moins de 16 ans.
- Qu'a donc suggéré la recherche préliminaire de Heiden Associates ? En examinant les taux d'accidents mortels dans les trois États (Kentucky, New Jersey et Texas) qui ont adopté la législation sur la sécurité pour réglementer l'utilisation des VTT par les enfants de moins de 16 ans, on a déterminé qu'il y avait une réduction considérable des accidents.
- « Utilisant les données les plus récentes maintenant disponibles, le pourcentage des accidents mortels survenus dans le Kentucky impliquant des conducteurs de moins de 12 ans est passé de 26 à 7 % après l'adoption de la loi. » – une diminution de 73,07 %. « Cette proportion est passée de 55 à 19 % chez les personnes de moins de 16 ans. » – une diminution de 65,45 %. « Les deux résultats ont une signification statistique au degré de confiance de 95 %. »
- « Dans le New Jersey, le pourcentage des accidents mortels dans l'État impliquant des conducteurs de moins de 14 ans est passé de 19 à 4 %. La réduction des accidents mortels impliquant des conducteurs de moins de 16 est passée de 31 à 12 %, avec une signification statistique au degré de confiance de 95 %. » Ces résultats correspondent à une diminution de 78,95 et 61,29 %, respectivement.
- « Au Texas, le pourcentage des accidents mortels chez les conducteurs de moins de 14 ans est passé de 41 à 22 % après l'adoption de la loi. Les résultats du Texas ont aussi une signification statistique au degré de confiance de 95 %. » La réduction au Texas fut de l'ordre de 46,34 %.

COHV CVHR

Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council
Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route

- Les résultats atteints par les trois États où les règlements de sécurité ont été adoptés indiquent très clairement que la législation sur la formation et la sécurité proposées par les parents et les experts de la sécurité pourraient mener à une amélioration de la sécurité des jeunes si les gouvernements provinciaux et du Canada adoptaient des règlements similaires.

Le **Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route (CVHR)**, fondé à l'origine en 1984, est une association commerciale nationale sans but lucratif qui représente les intérêts responsables des principaux fabricants, distributeurs et magasins de détail de VHR et de produits et services connexes, ainsi que des propriétaires et des conducteurs de véhicules hors route au Canada.

Pour de plus amples renseignements : Jo-Anne Farquhar Directrice des Communications Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route (CVHR) Sans frais 1-877-470-2288 -- jfarquhar@cohv.ca	Jacques Poirier General Manager / Directeur général New-Brunswick All Terrain Vehicle Federation Inc. Toll free number / Sans frais: 1-888-847- 1100 Direct Line / Ligne directe : 1-506-472-5130
---	---

